

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°90-345 DU 14 Novembre 1990

portant approbation des Statuts du Centre
National Hospitalier de PNEUMO-PHTISIO-
LOGIE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU la Loi Constitutionnelle N° 90-022 du 13 Août 1990 portant organisation des Pouvoirs durant la Période de Transition ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N° 90-66 du 2 Mai 1990 fixant la composition des Cabinets du Président de la République, du Premier Ministre et des Ministres ;
- VU le Décret N° 169/PR/MRB/CAB du 11 Avril 1963 portant création d'une Ambulance à Ouidah ;
- VU le Décret N° 86-160 du 2 Mai 1986 portant création du CHP/ZOU,
- VU le Décret N° 88-1 du 7 Janvier 1988 portant modalités de détermination des Prix Publics des médicaments et produits pharmaceutiques en République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret N° 88-427 du 8 Octobre 1988 portant création du Comité National de Suivi, d'exécution et d'évaluation des programmes du secteur de la Santé ;
- VU le Décret N° 88-444 du 18 Novembre 1988 portant autorisation de vente des Médicaments essentiels et la rétention des recettes des formations sanitaires en leur sein ;
- VU le Décret N° 89-240 du 15 Juin 1989 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé Publique ;
- VU le Décret N° 89-354 du 18 Septembre 1989 portant modalités de fixation des prix de vente des médicaments, des prix des consultations, des actes médicaux et journées d'hospitalisation dans les formations sanitaires publiques ;

.../...

VU le Décret N° 90-103 du 11 Juin 1990 portant approbation des Statuts du Centre National Hospitalier Universitaire ;

VU le Décret N° 90-343 du 14 Novembre 1990, relatif à la gestion et au financement des formations sanitaires ;

VU le Décret N° 90-20/PM du 4 Novembre 1990 chargeant Monsieur Jean Florentin V. FELIHO, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale de l'intérim du Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale pour compter du 4 Novembre 1990 ;

SUR Rapport du Ministre de la Santé Publique ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Octobre 1990 ;

SECRET :

Article 1er.- Sont approuvés, les statuts du Centre National Hospitalier de Pneumo-Phtisiologie tels qu'ils sont annexés à ce Décret.

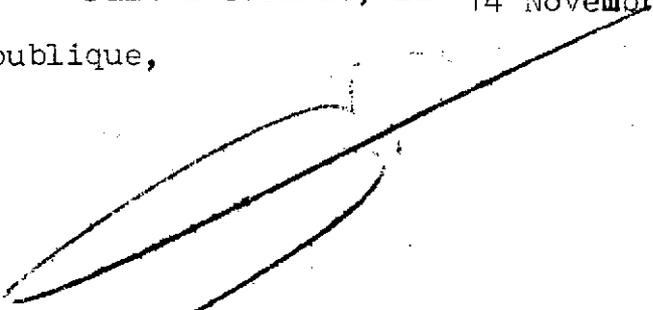
Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de sa date de signature.

Article 3.- Le Ministre de la Santé Publique et le Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Entreprises Publiques sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

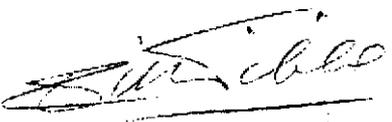
Fait à COTONOU, le 14 Novembre 1990

Par le Président de la République,

Chef de l'Etat,


Mathieu KEREKOU.-

Pour le Premier Ministre, Chef du Gouvernement absent, le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale,


Jean Florentin V. FELIHO.-

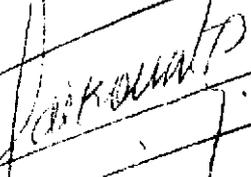
.../...

Le Ministre de la Santé
Publique,



Véronique LAWSON.-

Le Ministre de l'Industrie, de
l'Energie et des Entreprises
Publiques,



Fatou ADEKOUNTE.-

Ampliation : PR 8 HCR 4 PM 4 SGG 4 CS 1 MSP-MIEEP 4 Autres Ministères
13 Département 6 IGE-DLC-BCP-DCCT 4 GCONB -DAN-UNB 3 JO 1.